

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022****EXTRAIT N° 2022.00116 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↔ en exercice : 60
↔ présents : 48
↔ représentés : 10

Date de convocation :

Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :

Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN**DONGES** : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON**Absents représentés :****MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN**PORNICHET** : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR**SAINT-NAZAIRE** : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO,**Absents excusés :****DONGES** : Mme Alice MARTIENNE**PORNICHET** : M. Yannick JOUBERT**Commission** : Commission Services au public et Cadre de vie**Objet** : Compétence transport - Pôle d’échanges multimodal - Extension du périmètre d’intérêt communautaire – Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Compétence transport - Pôle d'échanges multimodal - Extension du périmètre d'intérêt communautaire - Approbation

David SAMZUN, Président,

Expose

Par délibération du Conseil communautaire en date du 13 octobre 2009, la CARENE a déclaré d'intérêt communautaire « les voiries créées ou aménagées dans le cadre du réseau de transport à haut niveau de service et du Pôle d'Echanges Multimodal. »

Dans le cadre du projet d'aménagement « Entrée Nord », et compte tenu des enjeux de mobilité visant à favoriser l'intermodalité, la CARENE a étendu le périmètre du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Saint-Nazaire situé entre l'avenue de la République et la rue Lazare Hoche.

Dans un souci de clarification, il apparaît opportun d'acter le périmètre concerné, conformément au plan joint, afin de bien identifier le périmètre relevant de la CARENE

Cette modification de périmètre a pour effet de rendre communautaire une partie de l'avenue du Commandant l'Herminier.

Les autorisations d'occupation du domaine public seront délivrées soit par le Président de la CARENE, soit par le Maire de Saint-Nazaire selon le type d'occupation demandé.

Ainsi, un arrêté de permission de voirie sera accordé par le Président de la CARENE, en tant que gestionnaire du domaine public communautaire, à la Ville de Saint-Nazaire pour l'autoriser à mettre en place des drapeaux dans le cadre de sa politique de pavage.

En revanche, en application de l'article L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartiendra au Maire, en tant qu'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation, de délivrer des permis de stationnement pour autoriser les terrasses non couvertes sur l'avenue du Commandant l'Herminier moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, sous réserve que cette autorisation n'entraîne aucune gêne pour la circulation et la liberté du commerce.

En conséquence, je vous demande, mes cher.es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'extension du périmètre du Pôle d'échanges multimodal et déclarer une partie de la rue du Commandant l'Herminier d'intérêt communautaire conformément au plan joint ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition à la CARENE de la partie communautaire de la rue du Commandant l'Herminier.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE (58 pour)